

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, LE DOUZE JUIN,

Le Conseil Municipal de la commune de TEMPLEMARS était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 4 juin 2019.

Etaient présents : M. Frédéric Baillot, Maire, Mme Watrelot, M. Laloy, M. Wavrant, Mme Delemer, M. Vitel, adjoints, Mme Buée, M. Ego, M. Mulier, Mme Griffard, Mme Treels, Mme Zehnlé, M. Desmettre, Mme Crépin, Mme Lion-Duvivier, M. Applincourt.

Absents : M. Beauvois, Mme Fares, M. Roty, M. Heronneau

Procurations :

M. Dandre a donné procuration à Mme Delemer

M. Facompré a donné procuration à Mme Griffard

M. Bossaert a donné procuration à Mme Crépin

Secrétaire de séance : Mr Laloy

Nombre de conseillers en exercice : 23 ; Présents : 16 ; Votants : 19

**TARIFS RELATIFS AUX SERVICES SCOLAIRES - EXTRASCOLAIRES - PERISCOLAIRES ET
ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019**

Madame Delemer adjointe à l'éducation, aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse expose aux membres de l'assemblée que la commission scolaire réunie le 27 février dernier propose les modalités suivantes pour l'application des tarifs relatifs à la restauration scolaire, les activités péri et extra scolaires :

- Pour les activités périscolaires et la restauration scolaire, le tarif extérieur sera appliqué au premier enfant, tarif Templemarois aux suivants, gratuité au 4^{ième} et plus.
- Pour les ALSH 1 extérieur = 1 extérieur. Pas de tarif différencié à partir du 2^e c'est-à-dire même le 2^e paye tarif extérieur, 4^e enfant gratuit si Templemarois
- ULIS application des tarifs Templemarois, en fonction du QF. Car les familles sont dépendantes des décisions de l'éducation nationale.

Restauration scolaire – prix du repas maintien des tarifs de 2018 et création nouvelle tranche pour les extérieurs applicable à compter du 1^{er} septembre 2019

Quotient familial	Tarif	Prix du repas
< 369 €	A	1,60 €
370 à 499 €	B	1,70 €
500 à 700 €	C	2,27 €
701 à 900 €	D	2,62 €

901 à 1200 €	E	3,21 €
1201 à 1400 €	F	3,84 €
1 401 et 1 700 €	G	4,23 €
> 1700 €	H	4,41 €
Extérieurs	I	4,85 €

Les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé se verront appliquer 50 % du tarif, arrondi au centime inférieur.

Accueil de loisirs sans hébergement maintien des tarifs de 2018

Quotient familial	Tarifs	Semaine à Templemars	Semaine en camping
< 369 €	A	10,00 €	10,00 €
370 à 499 €	B	12,00 €	16,80 €
500 à 700 €	C	15,00 €	21,00 €
701 à 900 €	D	22,97 €	32,45 €
901 à 1 200 €	E	31,31 €	43,88 €
1 201 à 1 400 €	F	41,82 €	59,60 €
1 401 à 1 700 €	G	52,32 €	75,29 €
> 1 701 €	H	62,73 €	91,98 €
extérieurs	I	73,13 €	106,61 €

Les inscriptions sont prises à la semaine.

Les tarifs correspondent à une semaine de cinq jours et seront réduits par cinquième, en fonction du nombre de jours sans activités ou fériés.

Il est rappelé que l'ALSH est ouvert durant toutes les vacances scolaires, exception faite de celles de fin d'année, du lundi au vendredi, aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

Centre de Loisirs Jeunes 11 -14 ans maintien des tarifs de 2018

Il fonctionne à la journée, de 9 heures à 17 heures. Le repas du midi est inclus dans la prestation. Il s'adresse aux pré-adolescents scolarisés de la 6^e à la 3^e et les inscriptions sont prises à la semaine. Durant les vacances d'été, il y aura alternance entre les semaines « camping » et les semaines « activités à Templemars ». D'une manière générale, l'accent sera porté sur l'aspect pédagogique des activités, plus que sur l'aspect consommation.

Les inscriptions seront prises à la semaine.

Quotient familial	Tarifs	Semaine à Templemars	Semaine en camping
-------------------	--------	----------------------	--------------------

< 369 €	A	10,00 €	10,00 €
370 à 499 €	B	12,00 €	16,80 €
500 à 700 €	C	15,00 €	21,00 €
701 à 900 €	D	28.94 €	40,79 €
901 à 1 200 €	E	39.55 €	55.31 €
1201 à 1400 €	F	52.63 €	75.09 €
1401 à 1700 €	G	65,82 €	94.86 €
> 1 701 €	H	79.00 €	115.98 €
extérieurs	I	92.19 €	134.31 €

Les tarifs correspondent à une semaine de cinq jours et seront réduits par cinquième, en fonction du nombre de jours sans activités ou fériés.

Le CLJ 15 – 17 ans maintien des tarifs de 2018 et création nouvelle tranche pour les extérieurs applicable à compter du 1^{er} septembre 2019

Il fonctionne à la demi-journée (9H – 12H) (13 h 30 – 18 h 30), pour mieux répondre aux attentes et au rythme de vie des adolescents, le repas du midi n'est pas inclus dans la prestation

Il s'adresse aux adolescents âgés de moins de 18 ans et scolarisés au-delà du collège.

Un programme d'activités sera mis en place chaque demie journée, en fonction des demandes émises par les jeunes, mais aussi compte tenu du budget disponible et du contenu des projets éducatif et pédagogique.

L'accueil de base, entre les activités, sera effectué à l'Espace Loisirs Jeunes qui restera ouvert pour l'occasion.

Afin de s'adapter à la souplesse recherchée par les adolescents, la participation aux activités serait possible après acquisition d'une carte d'abonnement de 15 points : « la carte jeune ». Cette carte sera nominative. Une nouvelle carte ne sera remise qu'après restitution de l'ancienne carte. Des points seront retirés de la carte lors de chaque participation à une activité :

- activité à Templemars 1 point
- sortie extérieure 2 points
- sortie exceptionnelle (à la journée) 4 points

Le prix d'achat de la carte jeune variera selon le quotient familial du foyer.

Quotient familial	Tarifs	Carte jeune
< 369 €	A	5,60 €
370 à 499 €	B	9,15 €
500 à 700 €	C	15.00 €
701 à 900 €	D	25.21 €
901 à 1 200 €	E	39.08 €
1201 à 1400 €	F	45.07 €
1401 à 1700 €	G	48.54 €
> 1 700 €	H	53,27 €
Extérieurs	I	58.60 €

Les points non utilisés l'année en cours seront susceptibles d'être validés l'année suivante.

Tarifs du restaurant scolaire – prix du repas pour les 15-17 ans maintien des tarifs de 2018 et création nouvelle tranche pour les extérieurs applicable à compter du 1^{er} septembre 2019

Quotient familial	Tarif	Prix du repas
< 369 €	A	2,10 €
370 à 499 €	B	2,20 €
500 à 700 €	C	2,77 €
701 à 900 €	D	3,12 €
901 à 1200 €	E	3,71 €
1201 à 1400 €	F	4,34 €
1 401 et 1 700 €	G	4,73 €
> 1700 €	H	4,91 €
Extérieurs	I	5,40 €

Accueil périscolaire : maintien des tarifs de 2018 et création nouvelle tranche pour les extérieurs applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

Garderie périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

QF	Tarif	Matin, arrivée entre		Soir	
		7h00 à 8h30	7h45 à 8h30	Jusque 17h45	Jusque 19h00
<369	A	0.38	0.19	0.30	0.60
370 à 499	B	0.68	0.34	0.56	1.12
500 à 700	C	0.90	0.45	0.75	1.50
701 à 900	D	1.32	0.66	1.00	2.00
901 à 1200	E	1.50	0.75	1.14	2.28
1201 à 1400	F	1.82	0.91	1.37	2.74
1401 à 1700	G	2.18	1.09	1.65	3.30
>1700	H	2.72	1.36	2.06	4.12
extérieurs	I	3.00	1.50	2.26	4.52

Les tarifs sont applicables par tranche horaire et dus intégralement.

ALSH du mercredi

QF	Tarif	Accueil demie-journée 8h30-13h30	Accueil journée 8h30-17h00 Avec repas	Accueil demie-journée 13h30-17h00

		Avec repas		
<369	A	2.60	3.60	1.00
370 à 499	B	3.50	5.30	1.80
500 à 700	C	4.67	7.07	2.40
701 à 900	D	6.65	10.68	4.03
901 à 1200	E	7.85	12.49	4.64
1201 à 1400	F	9.18	14.52	5.34
1401 à 1700	G	10.49	16.75	6.26
>1700	H	11.73	19.05	7.32
Extérieurs	I	12.90	20.96	8.05

Garderie du mercredi

QF	Tarif	Matin		Soir	
		7h00 à 8h30	7h45 à 8h30	17h-18h	17h-19h
<369	A	0.38	0.19	0.30	0.6
370 à 499	B	0.68	0.34	0.56	1.12
500 à 700	C	0.90	0.45	0.75	1.50
701 à 900	D	1.32	0.66	1	2.00
901 à 1200	E	1.50	0.75	1.14	2.28
1201 à 1400	F	1.82	0.91	1.37	2.74
1401 à 1700	G	2.18	1.09	1.65	3.30
>1700	H	2.72	1.36	2.06	4.12
Extérieurs	I	3.00	1.50	2.26	4.52

Les tarifs sont applicables par tranche horaire et dus intégralement.

*Quotient familial : il est rappelé que le quotient familial à prendre en considération est celui correspondant au mois d'inscription de l'enfant dans l'équipement, notamment dans le cadre du dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles).

CAMPS ADOS

Madame Delemer vous proposera de mettre en place un tarif pour permettre aux jeunes âgés de 15 à 17 ans de partir en camping

Quotient familial	Tarifs	Semaine en camping
< 369 €	A	10,00 €
370 à 499 €	B	16,80 €
500 à 700 €	C	21,00 €
701 à 900 €	D	40,79 €
901 à 1 200 €	E	55.31 €
1201 à 1400 €	F	75.09 €
1401 à 1700 €	G	94.86 €
> 1 701 €	H	115.98 €
Extérieurs	I	127.58 €

ATELIERS PARENTS ENFANTS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Tarif actuel : 3 € la séance

A compter du 1^{er} septembre 2019 : 9 € le trimestre pour assurer la continuité de la pédagogie de l'atelier

Tarif extérieur : 10 € la séance

ATELIERS TOUT PUBLIC A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Tarif Templemarois : 3 € de l'heure par personne et 1 € la demi -heure supplémentaire

Tarif extérieur : 10 € de l'heure par personne et 5 € la demi- heure supplémentaire

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Templemars, le 13 juin 2019

Le Maire,

F. BAILLOT

